



DECLARATION PREALABLE A LA COMMISSION PARITAIRE du mardi 23 mai 2017

Le SNICS est satisfait de constater que les dates de CAPA sont en dehors des dates d'examens, et que les 2 CAPA avancement et mutation ont été séparées. L'envoi des documents en amont est appréciable.

Le SNICS insiste fortement pour que la neutralité de l'administration envers les instances syndicales soit effective, et que le dialogue social entre Madame le Recteur et les syndicats ne soit pas l'objet de débats en réunion de BEF.

Des informations « **confidentielles** » ont été divulguées entre le GT postes et le CTA. Pourquoi ?

Nous réaffirmons nos mandats et notre opposition au barème avancement qui intègre des critères de mérite, source d'inégalité entre les collègues.

Le SNICS demande un barème national pour les mutations.

NBI handicap :

La mise en paiement de la NBI handicap pose toujours problème. Elle a été versée dans l'Eure (sauf une situation particulière) ; qu'en est-il en Seine Maritime ?

Comment obtenir à l'avenir des chiffres fiables ?

Le SNICS demande que les élèves du 1^{er} degré et du supérieur, en situation de handicap soient également comptabilisés.

Le SNICS souhaite qu'un courrier de l'administration clarifie la situation.

RIFSEEP :

Le SNICS réaffirme son souhait que toutes les infirmier.e.s logé.e.s ou non logé.e.s, quels que soient leurs lieux d'exercice (EPLE, rectorat, DSDEN) perçoivent le même montant d'IFSE.

Rouen attribue aux infirmier.e.s logé.e.s l'IFSE la plus faible de toutes les académies !

Secteur primaire :

Le SNICS demande que les enveloppes kilométriques soient revues à la hausse pour assurer les missions infirmières dans le secteur primaire. Ces missions, notamment avec des visites à la demande dans le 1^{er} degré, les CESC interétablissement/inter-degré dans le parcours éducatif de santé de l'élève, entraînent de fait, plus de déplacements.

Le découpage des secteurs a été réactualisé par rapport à des données départementales anciennes. Pour certaines infirmières, cette organisation est incohérente. De grosses disparités d'effectifs d'élèves en primaire apparaissent.

Le SNICS demande un groupe de travail pour réorganiser les découpages primaire-collège.

Le SNICS réaffirme ses mandats afin qu'il y ait de nouvelles créations de postes infirmiers à hauteur de 2 postes par postes mixtes.

Le SNICS exige que les statistiques de la DGESCO soient le juste reflet de nos missions et du parcours éducatif de santé de l'élève.